
PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (volet agglomération)

Le lundi 28 août 2023, à 13 h 30

À la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal
et webdiffusée à l'adresse ville.montreal.qc.ca/economie-circulaire

Présences : Mme Kaïla A. Munro, présidence
M. Benoit Langevin, vice-présidence
Mme Marie-Claude Baril, membre
Mme Angela Gentile, membre
M. Julien Hénault-Ratelle, membre
M. François Limoges, membre
Mme Anne St-Laurent, membre
Mme Anne-Marie Sigouin, membre
Mme Josée Troilo, membre

Absences : M. Peter Malouf, vice-présidence
Mme Michèle Flannery, membre

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de la Commission, Mme Kaïla A. Munro, déclare l'assemblée ouverte à 13 h 39. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette assemblée qui clôture la consultation publique portant sur le projet de Feuille de route montréalaise en économie circulaire. Elle invite les commissaires à se présenter à tour de rôle.

Mme Munro rappelle les grandes étapes de la consultation ayant conduit à la rédaction des recommandations présentées par la Commission. Elle explique les efforts de communication faits pour rejoindre la population de l'agglomération de Montréal et détaille les mémoires, avis et opinions reçus par la Commission pendant la période de consultation.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

La présidente soumet le projet d'ordre du jour aux commissaires. Sur une proposition de M. Benoit Langevin, appuyée par M. Julien Hénault-Ratelle, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées publiques des 2, 8 et 23 mai et du 6 juin 2023

La présidente soumet les procès-verbaux des séances d'auditions des mémoires et opinions tenues par la Commission les 2 mai, 8 mai et 23 mai 2023. Sur une proposition de Mme Angela Gentile, appuyée par M. Benoit Langevin, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

La présidente soumet le procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2023, qui portait sur le projet de *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*. Sur une proposition de Mme Anne-Marie Sigouin, appuyée par M. François Limoges, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Consultation Vers une Feuille de route montréalaise en économie circulaire

La présidente remercie toutes les personnes, organismes et associations qui ont participé à la consultation publique. Elle affirme se réjouir de l'importante participation à la consultation, qui démontre un intérêt marqué envers l'économie circulaire.

4.1 Lecture des recommandations

Mme Amaya Munro introduit les recommandations proposées par la Commission en expliquant que les commissaires soutiennent le projet de Feuille de route montréalaise en économie circulaire, sa vision stratégique ainsi que ses orientations et ses priorités.

La présidente et les commissaires procèdent à la lecture des 18 recommandations émises par la Commission à l'Administration municipale, et reproduites en annexe.

4.2 Adoption des recommandations

Suivant la lecture des recommandations, la présidente propose aux commissaires de procéder à leur adoption.

Sur une proposition de Mme Marie-Claude Baril, appuyée par Mme Anne-St-Laurent, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

La présidente annonce une pause d'une dizaine de minutes afin de permettre les dernières inscriptions à la période de questions et de commentaires du public.

4.3 Période de questions et de commentaires du public

Mme Amaya Munro invite les personnes présentes dans la salle du conseil à poser leur question ou à émettre leur commentaire, suivant l'ordre de leur inscription.

Citoyen / citoyenne	Questions / commentaires
Mme Stéphanie Venne, Vestechpro	Souligne la pertinence des recommandations adoptées, en particulier la recommandation 15. Demande si des pistes sont déjà établies pour accompagner les entreprises du secteur habillement-textile, notamment en matière de recherche appliquée et de soutien au développement d'infrastructures adéquates.
M. Godson Bonjean, Woulib expert inc	Réaffirme que la mobilité durable s'inscrit dans la vision même de l'économie circulaire et qu'elle entraîne des externalités positives dans tout le milieu socio-économique. Demande les incitatifs que la Ville et les gouvernements peuvent mettre en place pour soutenir les organisations qui travaillent en co-voiturage et en mobilité durable.
Mme Monique Chartrand, Communautique	Demande en quoi la participation citoyenne sera mise à contribution dans la Feuille de route.
Mme Nathalie Désilets, CIBÎM	Fait remarquer qu'aucune recommandation ne cible spécifiquement le secteur de l'alimentation, alors que c'est l'une des industries vedettes du gaspillage, dans les intrants, les extrants, le transport, etc.
Mme Elisa Groslier, Civision	Rappelle que Civision est spécialisée dans la gestion des données. Demande des précisions sur les réseaux existants mentionnés à la recommandation 3, qui porte sur les données.
M. Scott McKay, SMK environnement	<p>Salue le travail de la Commission sur cet important enjeu. Est d'avis que les villes sont au premier plan pour favoriser la circularité de l'économie. Félicite les commissaires pour le travail et le vaste programme proposé, ainsi que pour leur collégialité évidente.</p> <p>Dans le cadre de son travail de consultant, s'intéresse aux recommandations 11 à 14, qui portent sur les zones à potentiel de circularité et d'innovation ainsi que sur les symbioses industrielles. Explique travailler avec des entreprises qui cherchent à détourner de l'enfouissement de grandes quantités de matières, comme Enviro Connexion. Affirme que la Ville de Terrebonne compte mandater le CTTEI de Sorel-Tracy pour l'accompagner dans le développement de son nouveau parc industriel. Demande s'il s'agit de ce type d'initiatives concrètes qui sont visées à la recommandation 11.</p>

<p>M. Victor Silvestrin-Racine, Énergir</p>	<p>Demande des précisions à propos de la recommandation 14, qui porte sur l'ajout du secteur énergétique et thermique à une phase subséquente du plan d'action.</p> <p>Fait état de deux centres de biométhanisation en construction dans la région, à Lasalle et à Montréal-Est, et demande si ces deux centres ont été considérés dans les réflexions de la Commission.</p>
<p>Mme Caroline Thomasset-Laperrière, Architecture sans frontières Québec</p>	<p>Remercie les commissaires pour les travaux colossaux des derniers mois. Est d'avis que ces travaux et les recommandations ouvriront la porte à de nouveaux projets.</p> <p>Demande des précisions à propos de la recommandation 14. Déplore que des volumes de bois soient brûlés plutôt que réutilisés. Invite à ne pas mettre la pédale forte sur le brûlage du bois qui provient des écocentres dans les boucles de chaleur, mais plutôt à travailler à le remettre en circulation. Rapporte que de nouvelles technologies permettent de détecter et de retirer le métal présent dans le bois et suggère à la Ville de Montréal de se doter de ces technologies pour ses écocentres.</p>

La présidente remercie les personnes présentes pour leurs questions et commentaires. Elle procède ensuite à la lecture des questions et commentaires reçues par le formulaire disponible en ligne.

Citoyen / citoyenne	Questions / commentaires
<p>Mme Nicole Corrado</p>	<p>Reducing food waste also reduces human animal conflict. Montreal should reinstate the full ban on rodenticides because the attractants would be removed. I have had really good juice and jam made from recycled fruit. I agree with feeding food to humans, and to animals if this is not possible. I am vegan and do not agree with farming animals (including insects) for food. Instead, please donate food not good for humans to a farm animal rescue. I would also love to be involved with textile recycling and repair. I love sewing.</p>
<p>M. Jordi Utgé-Royo, Montréal métropole en santé</p>	<p><i>La question n'a pas été reçue - le champ de la question est vide. La présidente invite M. Utgé-Royo à retourner sa question par courriel.</i></p>
<p>M. Philippe Micheaux Naudet, Stratzer</p>	<p>Tout d'abord, bravo pour cette feuille de route et le processus inclusif dans le cadre duquel la feuille de route a été élaborée.</p> <p>Pouvez-vous préciser quel sera le calendrier de mise en œuvre et quels sont les chantiers ou secteurs prioritaires qui vont être lancés?</p>

La présidente remercie toutes les personnes qui ont transmis leurs questions ou commentaires pour leur participation.

4.4 Période de questions et de commentaires des commissaires

La présidente ouvre la période de commentaires des commissaires et invite ses collègues qui le souhaitent à prendre la parole.

Commissaires	Commentaires
Mme Anne-Marie Sigouin	<p>Remercie toutes les personnes et organisations qui ont participé à cette consultation. Rapporte n'avoir jamais vu autant de mémoires dans une consultation publique, ce qui témoigne de la mobilisation de la communauté dans toutes les chaînes de valeur sectorielles prioritaires. Affirme demeurer optimiste face à l'avenir.</p> <p>Explique que les principales forces et faiblesses de la chaîne de valeur des textiles sont exposées dans la Feuille de route et qu'il était justifié de viser cette chaîne de valeur à cause de son grand potentiel environnemental. Constate les nombreuses initiatives sur le terrain, même si des maillons demeurent manquants.</p> <p>Rapporte que les commissaires sont restés à haut niveau dans leurs recommandations et que ce sera au comité exécutif de s'en saisir pour y donner une réponse dans un délai de six mois. C'est une étape importante qui permettra de concrétiser le plan d'action dans les années à venir.</p>
M. Benoit Langevin	<p>Rapporte que cette consultation a été une aventure, avec un grand nombre de mémoires, de rencontres, d'acteurs et un chantier très large. Souligne la qualité des mémoires reçus et des interventions. Affirme qu'il aurait pu y avoir 50 recommandations, mais que la Commission a choisi de limiter leur nombre pour permettre au comité exécutif de la Ville d'y donner suite.</p> <p>Remercie ses collègues commissaires pour le travail en collégialité et la présidente de la Commission pour son doigté dans la tenue des travaux.</p>
M. Julien Hénault-Ratelle	<p>Souligne l'immense travail fait au cours des derniers mois par la Commission. Remercie les participants à la consultation, la coordonnatrice de la Commission et le personnel qui a soutenu la Commission pendant la consultation. Se félicite de la collégialité des échanges entre les commissaires pendant la consultation qui a permis d'arriver aux meilleures idées, sous le leadership de la présidente.</p>
Mme Angela Gentile	<p>Remercie tous ses collègues commissaires et rappelle qu'il y a encore beaucoup de défis à surmonter pour exécuter les idées mises de l'avant. Affirme que le changement passera avec l'appui des citoyens et citoyennes.</p>

Mme Anne St-Laurent	Remercie la présidente de la Commission pour son leadership pendant les travaux. À titre de mairesse d'une ville liée, s'engage à être la porte-parole des travaux réalisés par la Commission auprès de ses collègues de l'agglomération de Montréal.
Mme Kaïla Amaya Munro	Remercie tous les participants à la consultation publique, et rappelle que la Commission suggère à l'administration municipale de mettre sur pied un comité aviseur pour la suite des travaux et l'atteinte des objectifs fixés par la Feuille de route.

5. Levée de l'assemblée

Avant de lever la séance, Mme Kaïla Amaya Munro remercie ses collègues commissaires pour leur travail rigoureux et leur assiduité, les équipes du Service du développement économique, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service de l'approvisionnement et le personnel assurant le soutien technique et logistique.

Elle remercie de nouveau toutes les personnes qui ont participé à cette consultation publique et contribué à en faire un succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 47.

Adopté le 13 février 2024

Kaïla A. Munro
Présidente

Virginie Harvey
Coordonnatrice - soutien aux commissions
permanente

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil

Téléphone : 514 872-3000

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes - commissions@montreal.ca

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION

Vers une Feuille de route montréalaise en économie circulaire

RECOMMANDATIONS

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation est reconnaissante envers les personnes et les 73 organisations qui lui ont soumis un avis dans le cadre de la consultation publique Vers une Feuille de route montréalaise en économie circulaire. Elle tient également à remercier l'équipe du Service du développement économique de la Ville de Montréal pour sa collaboration constante.

Les commissaires se réjouissent de l'importante participation à la consultation, qui démontre un intérêt marqué et partagé envers l'économie circulaire, et soulignent les nombreuses initiatives des entreprises, des organismes de soutien et d'accompagnement de la communauté d'affaires et des institutions de recherche.

Les commissaires soutiennent le projet de Feuille de route montréalaise en économie circulaire, sa vision stratégique ainsi que ses orientations et ses priorités. La Commission est d'avis que la Feuille de route est une occasion de se doter d'une vision rassembleuse, mobilisatrice et d'une approche régionale cohérente, qui contribuera à l'atteinte des objectifs en transition socio-écologique de la métropole.

La Commission est d'avis que l'économie circulaire est un outil de développement économique régional important et que son implantation aura des répercussions positives. La Commission appelle la Ville de Montréal à positionner la métropole comme leader en la matière, à adopter un plan d'action structurant pour accélérer le virage circulaire de l'économie montréalaise et à mobiliser l'écosystème d'affaires, le milieu de la recherche, les organisations ainsi que les entreprises de l'économie sociale.

À l'issue de ses travaux, durant lesquels la Commission a analysé les propositions et les commentaires reçus, elle soumet les constats et les recommandations suivants :

1. Ensemble vers un indice de circularité ambitieux de l'économie montréalaise

CONSIDÉRANT que l'économie circulaire permet d'optimiser et de prolonger la durée de vie des ressources déjà extraites, de réduire la pression sur l'environnement, tout en stimulant la création de valeur et d'emplois locaux, et qu'un virage vers une économie plus résiliente est nécessaire sur tous les plans;

CONSIDÉRANT les objectifs et les engagements du plan stratégique Montréal 2030, du Plan climat 2020-2030, de la stratégie du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (Montréal, Zéro Déchet 2020-2025) et des plans de relance économique;

CONSIDÉRANT le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en cours de révision par la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT l'arrimage nécessaire à l'échelle métropolitaine pour la cohérence et la complémentarité des mesures ainsi que la concertation avec les gouvernements provincial et fédéral pour maximiser le déploiement des initiatives d'économie circulaire ouvertes sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal collabore à l'élaboration, en 2023, d'un premier indice de circularité de l'économie montréalaise, et qu'elle vise à atteindre un indice de circularité ambitieux d'au moins 17 % en 2030, comme le recommande l'organisation *Circle Economy*¹.

CONSIDÉRANT les nombreuses initiatives d'économie circulaire et la mobilisation du milieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-1.** Mettre en œuvre les orientations et les priorités contenues dans la Feuille de route montréalaise en économie circulaire et élaborer un plan d'action précisant les moyens, l'échéancier et les méthodes d'évaluation des résultats.

- R-2.** Constituer un comité aviseur pour la mise en œuvre de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire et du plan d'action qui en découle, afin d'atteindre les objectifs de circularité.

¹ Atteindre un indice de 17 % de la circularité planétaire permettra de limiter sous la barre des 2 degrés le réchauffement climatique. Circle Economy. [Circularity Gap Report 2021](#)

R-3. Bonifier les réseaux existants pour collecter, cartographier et partager les données sur les flux de matières et les initiatives, afin que des portraits d'ensemble soient mis à jour régulièrement, et continuer à développer la plateforme Montréal circulaire avec la communauté scientifique et d'affaires.

R-4. Inviter les directions générales des arrondissements et des villes liées à collaborer avec les organismes de développement économique locaux pour répertorier et accompagner les entreprises œuvrant en économie circulaire ou souhaitant intégrer l'économie circulaire dans leur modèle d'affaires par des initiatives favorisant le maillage, par des campagnes d'information et par des outils adaptés.

2. Montréal, ville exemplaire en économie circulaire

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal peut agir sur plusieurs fronts pour favoriser la circularité de son économie, dont la réglementation, l'aménagement du territoire, l'approvisionnement, l'encadrement et l'exemplarité de ses pratiques en tant qu'administration;

CONSIDÉRANT que le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 sera adopté en 2024 et qu'il permet de revoir les règlements d'urbanisme, l'aménagement du territoire et des espaces publics, les infrastructures de mobilité et de services, les programmes de subvention, les partenariats, etc.;

CONSIDÉRANT que l'implantation de l'économie circulaire doit se faire de façon concertée et cohérente sur le territoire montréalais, et que les arrondissements doivent procéder à la révision de leur réglementation afin qu'elle favorise l'intégration de pratiques circulaires, en ce qui concerne les approvisionnements, le zonage, l'occupation transitoire des espaces et la valorisation du bâti existant;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal se procure annuellement pour plus de 3 G\$ de biens et services et qu'elle pourrait jouer un rôle de levier économique métropolitain en intégrant des critères d'approvisionnement responsable à ses processus d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT la Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal, adoptée en 2021, qui vise à mobiliser les unités d'affaires dans une démarche d'approvisionnement responsable selon une approche de réduction à la source;

CONSIDÉRANT les initiatives en matière d'économie circulaire de villes comme Paris, qui structure une filière de recyclage de vêtements et d'uniformes professionnels; de Vancouver, qui oblige la déconstruction de certains bâtiments; et d'Amsterdam, qui cartographie différents flux de matériaux sur son territoire.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-5.** Inscrire l'économie circulaire dans la vision du développement économique de la Ville de Montréal à travers le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, et y prévoir des moyens de mise en œuvre.
- R-6.** Préparer un guide favorisant l'intégration des pratiques circulaires, à l'intention des arrondissements, qui proposerait des règlements types en matière d'aménagement urbain, de zonage, de démolition, de gestion et de disposition des matériaux, d'attribution des permis, d'utilisation transitoire des espaces et des bâtiments, notamment au sujet de l'entreposage des matériaux à revaloriser.
- R-7.** Intégrer des critères favorisant l'économie circulaire et la durabilité des produits et des matériaux dans les processus d'approvisionnement et d'appel d'offres de la Ville et de ses arrondissements.
- R-8.** Reconnaître les externalités positives amenées par les initiatives d'économie circulaire et les initiatives d'économie sociale existantes qui bénéficient à la Ville de Montréal et fournir un soutien aux arrondissements pour évaluer le potentiel d'impact environnemental et social des projets et des analyses de cycles de vie des produits.
- R-9.** Sensibiliser la population montréalaise aux 3RV en faisant appel à l'expertise d'organismes ciblés et faciliter la mise en réseau de lieux et d'activités qui incitent à la réparation et à la prolongation de vie des produits, comme les Fab Lab communautaires, les cafés de réparation et les bibliothèques d'outils.

3. Faciliter la transition des entreprises et l'adoption de stratégies circulaires porteuses

CONSIDÉRANT que l'économie circulaire demande un portrait d'ensemble des entreprises et organisations en activité sur le territoire, un accès à des données complètes ainsi qu'une connaissance fine des possibilités de maillage;

CONSIDÉRANT que les entreprises qui souhaitent utiliser des matières recyclées comme intrants doivent relever les défis de la logistique, de la sécurisation des approvisionnements et de la qualité des matériaux recyclés et que des rapprochements industriels à l'échelle métropolitaine permettraient de résoudre en partie ces enjeux;

CONSIDÉRANT que le développement de l'économie circulaire renforce l'économie locale et les chaînes d'approvisionnement courtes, contribue à créer des emplois verts et stimule l'innovation en matière de processus et de procédés, de produits et de services;

CONSIDÉRANT les chaînes de valeur sectorielles prioritaires ciblées par la Feuille de route montréalaise en économie circulaire et leur importance stratégique dans la transition vers une économie plus résiliente;

CONSIDÉRANT l'arrimage nécessaire avec d'autres modèles économiques émergents, comme l'économie du partage, l'économie numérique, l'intelligence artificielle ainsi que les partenariats développés avec les entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT les impacts environnementaux de l'enfouissement des matières et les coûts de la gestion des résidus générés par les entreprises, qui sont sous-évalués et qui doivent être absorbés par les municipalités.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-10.** Prévoir des incitatifs financiers et de l'accompagnement pour encourager les organisations et entreprises à intégrer l'économie circulaire dans leur modèle d'affaires et favoriser des programmes conjoints avec des entreprises d'économie sociale, en tenant compte des externalités positives.
- R-11.** Reconnaître les zones à potentiel de circularité et d'innovation et favoriser l'émergence de nouveaux pôles sur tout le territoire, notamment en lien avec les chaînes de valeurs sectorielles et les symbioses industrielles.
- R-12.** Soutenir financièrement les initiatives de symbiose industrielle, de mutualisation des espaces d'entreposage et de transformation des matières, des équipements et des ressources.
- R-13.** Développer les capacités des écocentres situés sur le territoire montréalais pour en faire de meilleurs vecteurs de circularité, notamment en facilitant l'accès aux entreprises travaillant dans le domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition.
- R-14.** Ajouter le secteur énergétique et thermique, et ceux du meuble, de l'événementiel et de la culture dans les chaînes de valeur sectorielles à évaluer et prioriser dans une phase subséquente du plan d'action en économie circulaire.
- R-15.** Continuer à soutenir l'innovation et la recherche et développement dans le domaine du textile afin de favoriser la circularité des matières textiles - tant dans la phase de conception que de post-consommation - et travailler avec les industries, commerces et institutions pouvant jouer un rôle clé en ce sens.

4. Appui des instances gouvernementales

CONSIDÉRANT que l'indice de circularité de l'économie montréalaise de 17 % en 2030 ne peut être atteint sans l'appui des autres instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT que l'économie québécoise est circulaire à 3,5 %² et que RECYC-QUÉBEC vise un indice de circularité de l'économie québécoise de 5 % en 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal utilise ses leviers réglementaires pour soutenir la réduction à la source, notamment par l'entrée en vigueur en mars 2023 du règlement montréalais sur l'interdiction de certains articles à usage unique;

CONSIDÉRANT le rôle fédérateur joué par le gouvernement canadien dans l'amélioration des pratiques circulaires, y compris par l'adoption récente du *Règlement interdisant les plastiques à usage unique, qui interdit la fabrication, l'importation et la vente de six catégories de plastiques à usage unique*;

CONSIDÉRANT le rôle moteur joué par le gouvernement du Québec pour promouvoir toutes les sphères de l'économie circulaire et considérant le projet de loi n° 29, *Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens*, déposé en juin 2023 à l'Assemblée nationale, et son objectif d'assurer la réparabilité des biens couramment utilisés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a confié le mandat d'encourager la transition vers l'économie circulaire à RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT la Stratégie de valorisation de la matière organique du Québec³, dont l'un des objectifs est de gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a augmenté en janvier 2023 les redevances pour les matières résiduelles éliminées.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

R-16. Inviter le gouvernement du Québec à réviser à la hausse la cible de la circularité de l'économie québécoise en 2030, afin de contribuer aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement climatique sous la barre des 2 degrés.

R-17. Faire des représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin qu'ils investissent davantage dans le milieu de la recherche et les entreprises

² RECYC-QUÉBEC. [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie](#)

³ Gouvernement du Québec. [Stratégie de valorisation de la matière organique](#)

développant des technologies innovantes dans le domaine de la réutilisation, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières.

- R-18.** Demander au gouvernement du Québec d'établir un incitatif financier de type bonus-malus visant la diminution de la quantité de déchets générés par les entreprises afin d'encourager concrètement les efforts des entreprises pour réduire à la source, réutiliser et récupérer les matières avant qu'elles ne se retrouvent à l'enfouissement, tout en prenant en considération les limites opérationnelles de chaque secteur.

Les recommandations, sur proposition de Mme Marie-Claude Baril, appuyée par Mme Anne Saint-Laurent, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 28 août 2023.